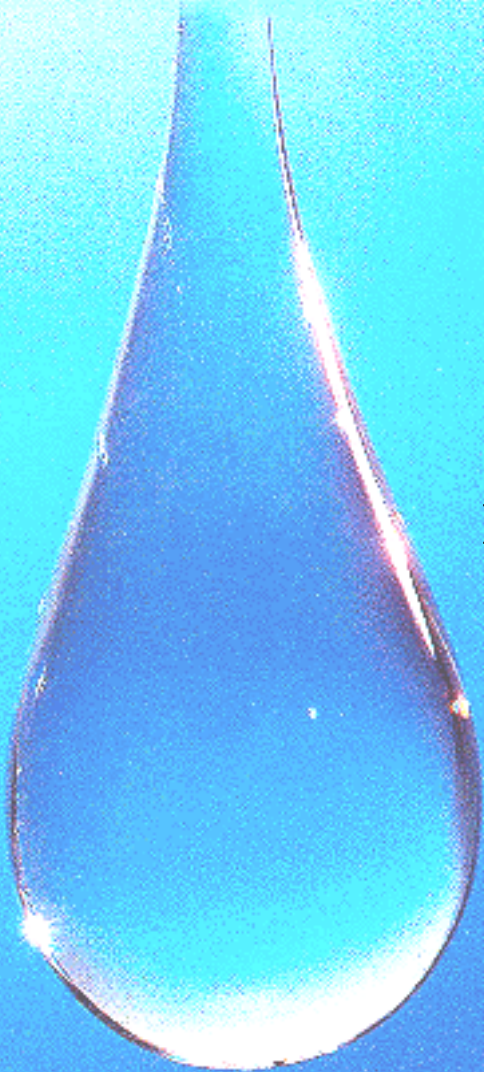


MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT
DU PAGIRE

BURKINA FASO
UNITE- PROGRES- JUSTICE



RAPPORT BILAN GIRE 2010 ET PERSPECTIVES 2011

Février 2011

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS	2
INTRODUCTION.....	5
I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET STRUCTURE DU PAGIRE.....	6
1. OBJECTIFS DU PAGIRE	6
2. AXES STRATEGIQUES.....	6
3. STRUCTURE DU PAGIRE PHASE II	7
II. CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	7
III. COUT ET FINANCEMENT DU PAGIRE	8
IV. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE	8
A. DOMAINE D’ACTIONS N°1 : CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
B. DOMAINE D’ACTIONS N°2: ENVIRONNEMENT HABILITANT	13
C. DOMAINE D’ACTIONS N°3 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU, DES USAGES ET DES RISQUES.....	14
D. DOMAINE D’ACTIONS N°4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	17
E. DOMAINE D’ACTIONS N°5: ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	18
F. DOMAINE D’ACTIONS N°6 : ASPECTS TRANSVERSAUX	18
G. DOMAINE D’ACTIONS N°7: MESURES DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 19	
H. DOMAINE D’ACTIONS N°8 : GESTION ET COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DU PAGIRE	21
V. DIFFICULTES.....	22
CONCLUSION.....	24

LISTE DES ABREVIATIONS

ABS	:	Appui Budgétaire Sectoriel
AMBF	:	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	:	Association des Régions du Burkina Faso
ARD	:	Ambassade Royale de Danemark
Asdi	:	Agence suédoise de développement international
ASEA	:	Appui au Secteur de l’Eau et de l’Assainissement

BPO	:	Budget Programme par Objectif
CC	:	Comité de Coordination
CEDRES	:	Centre d'Études, de Documentation et de Recherche Économiques et Sociales
CFE	:	Contribution Financière en matière d'Eau
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CISE	:	Comité Inter Services de l'Eau à l'échelle régionale
CLE	:	Comité Local de l'Eau
CNEau	:	Conseil National de l'Eau
CNP	:	Comité National de Pilotage
CREPA	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CTE	:	Comité Technique de l'Eau
DAF	:	Direction de l'Administration et des Finances
DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DGACV	:	Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie
DGAEUE	:	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
DGB	:	Direction Générale du Budget
DGCOOP	:	Direction Générale de la Coopération
DGCT	:	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGEP	:	Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DLSO	:	Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de bassins
DRAHRH	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
GWP/AO	:	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest
IMPECA	:	Impact du maraîchage et des Pesticides sur l'écologie et les communautés aquatiques des réservoirs du Nakanbé
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
OCADES	:	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAGEV	:	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARCODIEau	:	Participation des Communautés de base au Dialogue sur les politiques en matière d'Eau
PFC	:	Protocole de Financement Commun
PN-AEPA	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNE	:	Partenariat National de l'Eau
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SP/CONEDD	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP/PAGIRE	:	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SP/PPF	:	Secrétariat Permanent des Politiques et Programmes Financiers
ST	:	Secrétariat Technique
TDR	:	Termes de Référence
UCDIEau	:	Unité de Collecte et de Diffusion de l'Informations sur l'Eau
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VREO	:	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, les menaces et les crises liées à la rupture de l'équilibre naturel des écosystèmes interpellent la communauté internationale. Parmi les nombreux problèmes à l'ordre du jour, ceux liés à l'eau sont parmi les plus préoccupants, tant par leur ampleur que par leurs dimensions sociales et économiques. Face à la raréfaction généralisée des ressources en eau douce, leur pollution croissante et aux effets de la variabilité et des changements climatiques, l'eau doit être aujourd'hui considérée comme une ressource économique et stratégique pour le développement humain durable. Il est donc impérieux et urgent que l'on prenne la mesure de sa planification et de sa gestion rationnelle et participative.

Consciente de l'urgence des actions à entreprendre pour préserver ce bien vital commun qu'est l'eau, la communauté internationale, après plusieurs conférences, fora et sommets dont le point culminant a été la Conférence de Rio en 1992 qui a défini et adopté une nouvelle approche de gestion durable des ressources en eau à savoir : la « Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ». Le concept GIRE est né pour répondre aux besoins de planifier et d'engager un nouveau mode de gestion de l'eau dans lequel les principes d'un partage équitable, d'une utilisation durable et écologiquement rationnelle seront respectés.

C'est ainsi que le Burkina Faso avec l'appui de ses partenaires s'est engagé depuis les années 90 dans un processus de réformes du cadre institutionnel du secteur de l'eau qui marque une rupture avec la vision sectorielle de la gestion de l'eau. Cette approche de gestion consacre désormais la GIRE comme voie de résolution des questions liées à l'eau dans une vision durable.

La mise en œuvre de l'approche GIRE, a permis au Burkina Faso de réaliser au cours de ces dernières années des avancées décisives, notamment au plan conceptuel et institutionnel dans le secteur de l'eau dont les étapes essentielles sont:

- en juillet 1998, l'adoption par le Gouvernement du document de "Politique et stratégies en matière d'eau" ;
- en février 2001, l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- en mai 2003, l'adoption par le Gouvernement du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

Le présent rapport a pour objet, dans le cadre de la revue conjointe PNAEPA/PAGIRE 2011, de présenter une synthèse des acquis et les contraintes enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE au cours de l'année 2010, et aussi d'en présenter les principales perspectives.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET STRUCTURE DU PAGIRE

Le PAGIRE, outil majeur de mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso, couvre la période 2003-2015 répartie en deux phases (2003-2009 et 2010-2015). Les actions de la première phase ont fait l'objet de rapports bilans. Les actions de la deuxième phase (2010-2015) ont été définies sur la base d'un bilan de la première phase réalisée entre 2008 et 2009. Elles visent essentiellement à consolider les acquis de la première phase et à faire en sorte que la GIRE devienne une réalité sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2015.

1. OBJECTIFS DU PAGIRE

L'objectif général du PAGIRE est de « *Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau* ».

L'objectif spécifique de la deuxième phase est formulé comme suit: « *la gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015* ».

Cet objectif spécifique se décline en trois sous objectifs qui sont :

- gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau ;
- assurer la protection des ressources en eau au profit des usages à travers l'application de la législation sur l'eau ;
- assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers.

2. AXES STRATEGIQUES

Les six (06) axes stratégiques constituant l'ossature des actions de la deuxième phase du PAGIRE se définissent comme suit :

- opérationnaliser les agences de l'eau ;
- consolider les missions de souveraineté de l'État en matière d'eau ;
- consolider les connaissances et la recherche appliquées dans le domaine de l'eau en lien avec les changements climatiques ;
- poursuivre le développement des ressources humaines ;

- renforcer les capacités des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile ;
- contribuer à la mise en œuvre d'actions transversales en lien avec la réduction de la pauvreté, les aspects genre et les actions d'IEC.

3. STRUCTURE DU PAGIRE PHASE II

Les actions proprement dites de la seconde phase sont organisées en huit domaines d'actions qui se présentent comme suit :

- ✓ domaine d'actions n° 1 : Cadre institutionnel
- ✓ domaine d'actions n° 2 : Environnement habitant
- ✓ domaine d'actions n° 3: Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques
- ✓ domaine d'actions n° 4 : Renforcement des capacités
- ✓ domaine d'actions n° 5 : Aspects économiques et financiers
- ✓ domaine d'actions n° 6 : Aspects transversaux
- ✓ domaine d'actions n° 7 : Mesures de protection des ressources en eau
- ✓ domaine d'actions n° 8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE.

II. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PAGIRE-Phase 2 est placée sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). Elle est réalisée au quotidien sous la responsabilité directe d'une administration de mission, le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE) rattachée au Secrétariat Général du Ministère.

Le pilotage est assuré par un Comité National de Pilotage (CNP) qui traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par le PAGIRE-Phase 2 et qui permet d'associer, à l'échelle nationale, les représentants de l'ensemble des parties prenantes du PAGIRE.

Les principales structures d'exécution sont :

- les cinq (05) Agences de l'eau ;
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE);
- les Directions Régionales du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH);

- les structures partenaires d'autres ministères intervenant dans le domaine de l'eau ou ayant des activités en lien avec la GIRE (Direction National de la Météorologie, SP/CONEDD, etc.);
- les projets et programmes intervenant dans le domaine de l'eau et les domaines connexes;
- la société civile et le secteur privé du domaine de l'eau.

III. COUT ET FINANCEMENT DU PAGIRE

Le coût total pour la mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE a été estimé à 21,3 milliards de francs CFA.

Pour mobiliser les ressources financières, la stratégie de financement prévoit de: (i) mobiliser les ressources nationales à travers le budget de l'Etat, (ii) collecter la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et (iii) mobiliser l'aide extérieure à travers des conventions de financement avec les partenaires au développement.

La mobilisation effective des fonds nécessaires au financement du PAGIRE passe par une large ouverture du mécanisme de financement et une bonne coordination entre les partenaires techniques et financiers.

Pour ce faire, le financement est ouvert à tous les bailleurs potentiels, dans le respect des principes généraux de l'efficacité de l'aide. Ainsi, les mécanismes de financement retenus pour la mise en œuvre du PAGIRE Phase 2 sont les suivants :

- l'appui budgétaire sectoriel (ABS) ;
- le panier commun (PC) ;
- le paiement direct (PD) ;
- l'appui projet ou programme (AP).

Plusieurs partenaires contribuent au financement de la mise en œuvre de la GIRE au Burkina à travers les différents mécanismes retenus (ABS, Panier commun, Appui direct, Appui projet) ; ce sont entre autres les coopérations Danoise et Suédoise, le MCC-USA, le GWI, l'UE, l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

IV. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE

Les prochaines sections détaillent, par domaine d'action, l'état de mise en œuvre de la GIRE et en particulier les actions réalisées en 2010 alors que l'annexe 1 présente un tableau synthèse de ces actions.

De manière systématique et pour chaque domaine d'action, la présentation de l'état de mise en œuvre de la GIRE comporte un constat, une analyse et les perspectives pour 2011.

A. DOMAINE D' ACTIONS N°1 : CADRE INSTITUTIONNEL

L'année 2010 a été marquée par le renforcement du cadre institutionnel à travers la mise en œuvre des actions définies dans ce domaine qui portent sur (i) la mise en place effective et le fonctionnement satisfaisant des agences de l'eau, (ii) la consolidation des acquis en termes de réformes de l'administration publique de l'eau au niveau central et déconcentré, (iii) l'implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la GIRE au niveau local. Le bilan des actions menées se présente comme suit:

Les agences de l'eau

CONSTAT

Les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ opérationnalisation de l'agence de l'eau du Nakanbé :
 - tenue régulière des sessions du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration ;
 - nomination du Directeur Général en septembre 2010 et son installation en octobre 2010 ;
 - affectation de sept (07) agents.

- ✓ mise en place des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades :
 - signature des conventions constitutives des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades respectivement les 23 janvier 2010 et 22 mars 2010 ;
 - mise en place des noyaux techniques en juillet 2010 et affectation d'agents.

- ✓ création des agences de l'eau du Liptako et du Gourma avec la signature des conventions ;

- ✓ mise en place de Comités Locaux de l'Eau (CLE)
 - deux (02) CLE dans l'espace de gestion du Mouhoun (Bougouriba7, Plandy) ;
 - un (01) CLE dans l'espace de gestion des Cascades (Noula) ;
 - un(01) CLE dans l'espace de gestion du Liptako (Kanbi ouest) ;
 - un (01) CLE dans l'espace de gestion du Gourma (Queue-Sirba) ;
 - poursuite des activités de mise en place de cinq (05) CLE par le programme VREO (Vranso1, Vranso2, Banifing2, Sourou et Poni1).

- ✓ renforcement des capacités des CLE et appui à la mise en œuvre de leurs activités à travers des formations (plaidoyer, techniques de négociation, économie d'eau...).

ANALYSE

On note une avancée par rapport à la création et à l'opérationnalisation des agences de l'eau. Toutefois des contraintes ont affecté la mise en œuvre effective des actions :

- ✓ l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles adéquates a constitué une contrainte majeure pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des agences de l'eau ;
- ✓ pour ce qui est de l'agence de l'eau du Nakanbé, l'insuffisance du personnel est dû au départ du personnel contractuel du noyau technique (4 agents sur 8 au total) et à la non prise de service du personnel affecté en 2010 (5 agents sur 7 au total) ;
- ✓ le processus de mise en place des CLE par le programme VREO n'a pas été finalisé compte tenu de l'insuffisance des capacités de certains acteurs chargés de l'appui au CLE et du non déblocage de la troisième tranche des financements par l'Agence de l'Eau Adour Garonne avant la clôture du programme ;
- ✓ en outre le décaissement tardif des fonds n'a pas permis la mise en œuvre de certaines activités.

PERSPECTIVES

- ✓ poursuite et finalisation du processus de mise en place des agences de l'eau du Liptako et du Gourma ;
- ✓ mobilisation de moyens financiers conséquents pour le fonctionnement des agences de l'eau à travers l'effectivité de la CFE ;
- ✓ poursuite du renforcement des capacités et de l'accompagnement des CLE ;
- ✓ restructuration des CLE de l'espace de gestion du Nakanbé ;
- ✓ mise en place de nouveaux CLE dans les espaces de gestion du Mouhoun et des Cascades à travers l'appui du MCA ;
- ✓ recrutement et/ou affectation du personnel au profit des agences.

L'Administration publique de l'eau

CONSTATS

Les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ poursuite de la réorganisation et du renforcement des capacités de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) en vue de la mise en œuvre de la GIRE à travers ses structures compétentes ;
- ✓ rattachement du SP/PAGIRE au Secrétariat Général du MAHRH ;

- ✓ renforcement des capacités du SP/PAGIRE à travers l'affectation et le recrutement de personnel complémentaire ;
- ✓ renforcement des capacités des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) à travers des formations spécifiques (programme international de formation GIRE, formation à la gestion de la BD INOH);
- ✓ mise en place du centre régional de documentation et d'information sur l'eau du Plateau Central ;
- ✓ tenue d'une session du CISE de la région des Hauts Bassins sur la question des périmètres de protection des sources de la Guinguette ;
- ✓ **Conseil National de l'Eau (CNEau)** : poursuite de ses activités au cours de l'année 2010 avec la tenue de la 21^{ème} session en janvier 2010 et de la 22^{ème} session en septembre 2010 sur les dossiers suivants : (i) Charte de l'eau du bassin du NIGER, (ii) Convention des Nations Unies sur les cours d'eau transfrontaliers, (iii) Convention sur les zones humides protégées (convention de Ramsar) , (iv) l'appui budgétaire sectoriel eau et assainissement, (v) l'opérationnalisation de la stratégie sous sectorielle d'assainissement eaux usées et excréta, (vi) l'étude sur les périmètres de protection des sources de la guinguette et des forages de l'ONEA à Nasso et visite de terrain (sources et station de traitement ONEA à Nasso), (vii) l'étude d'état des lieux des ressources en eau du Nakanbé, (viii) le projet de décret sur la délimitation des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau, (ix) l'évaluation environnementale comme outil de développement durable, (x) l'exploitation minière artisanale (orpaillage) et pollution des eaux, (xi) la réalisation de plusieurs visites de terrain sur les ouvrages hydrauliques, (xii) la réalisation d'un voyage d'étude au Ghana ;
- ✓ tenue des 13^{ème} et 14^{ème} sessions du **Comité Technique de l'Eau (CTE)**, sur les dossiers suivants : (i) l'étude d'état des lieux des ressources en eau du Nakanbé ; (ii) le projet de décret sur la délimitation des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau ; (iii) l'examen des documents d'opérationnalisation de la police de l'eau (examen du rapport final des documents et textes d'application) ; (iv) l'examen du rapport provisoire de l'étude sur l'élaboration du protocole de l'environnement du bassin du Niger (annexe N°1 à la charte de l'eau du bassin du Niger).
- ✓ **le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau)** : redynamisation du CPCR-Eau à travers la tenue de quatre (04) réunions de son bureau et d'une (01) assemblée générale au mois de novembre 2010.

ANALYSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions l'Administration publique est confrontée à plusieurs contraintes qui se résument comme suit :

- ✓ l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières ;
- ✓ la faible fonctionnalité des cadres de concertation/coordination tels que les CISE : cette situation est due entre autres à l'insuffisance de suivi et au manque de budget de fonctionnement;
- ✓ la non mise en place des CISE restant à créer depuis 2007.

PERSPECTIVES

- ✓ tenir quatre (04) sessions du CPCR-Eau;
- ✓ tenir un atelier bilan des CISE ;
- ✓ finaliser le processus de mise en place des UCDIEau dans les DRAHRH et assurer leurs équipements ;
- ✓ renforcer les capacités de l'ensemble des structures à travers des formations.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Assurer le suivi des CISE.
- ✓ Tenir régulièrement les sessions des cadres de concertation

Collectivités territoriales

CONSTAT

Les Collectivités territoriales sont parties prenantes des instances des agences de l'eau (CB CA, CLE) et sont par ailleurs prises en compte dans le processus de création des Agences de l'Eau à travers les validations et la signature des conventions constitutives. Elles participent à la collecte de l'information sur l'eau. Elles ont bénéficié spécifiquement des actions de sensibilisation et d'information sur le PAGIRE et l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

ANALYSE

- ✓ la faible synergie entre les processus GIRE et décentralisation;
- ✓ l'insuffisance de capacités des collectivités territoriales en matière de GIRE;
- ✓ l'insuffisance de moyens financiers et matériels pour les points focaux et les lecteurs d'échelles/piézomètres au niveau des communes.

PERSPECTIVES

- ✓ renforcer les capacités à travers des formations pour les lecteurs d'échelles /piézomètres;

- ✓ renforcer des capacités des collectivités territoriales à travers des formations GIRE;
- ✓ tenir des séances de sensibilisation au profit des CVD pour la mise en œuvre des procédures de déclaration et de fourniture d'informations sur les IOTA;
- ✓ réaliser une étude sur les interactions entre la GIRE et la décentralisation.

B. DOMAINE D' ACTIONS N°2: ENVIRONNEMENT HABILITANT

Au cours de l'année 2010, les actions de ce domaine ont consisté à : (i) la poursuite de l'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, (ii) l'élaboration des modalités d'application des textes réglementaires, (iii) la poursuite de l'opérationnalisation de la police de l'eau, (iv) la poursuite et la consolidation des actions en matière de gestion transfrontalière.

CONSTAT

Le constat de la mise en œuvre des actions de ce domaine porte sur :

- la révision du document de politique et stratégies en matière d'eau et sa soumission au Cabinet du MAHRH en vue de son adoption en conseil des ministres ;
- l'élaboration des conventions constitutives des agences de l'eau ;
 - **Conventions élaborées et signées** :
 - Convention constitutive du GIP/Agence de l'eau du Mouhoun
 - Convention constitutive du GIP/Agence de l'eau des Cascades
 - **Conventions élaborées** :
 - Convention constitutive du GIP/Agence de l'eau du Gourma
 - Convention constitutive du GIP/Agence de l'eau du Liptako.
- l'élaboration et la validation des documents relatifs à la police de l'eau
 - **Documents de travail produits** :
 - Mémento des infractions et des sanctions dans la mise en œuvre de la police de l'eau ;
 - Manuel de procédure de la police de l'eau ;
 - Stratégie et plan de communication de la Police de l'eau.
- l'élaboration des décrets :
 - **Décret adopté** :
 - Décret portant attributions, organisation, composition et fonctionnement du Conseil National de l'Eau
 - **Décrets et arrêté élaborés** :

- Projet de décret portant détermination des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau et sa soumission au Cabinet du MAHRH en vue de son adoption en conseil des ministres.
- Projet d'arrêté portant constitution d'une Commission interministérielle pour la rédaction de projets de textes d'application de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) soumission au Cabinet du MAHRH en vue de son approbation par les ministères concernées.
- Projet de décret portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute ainsi qu'un projet de fiche de déclaration).

➤ **Décret en cours d'élaboration**

Avant projet de décret portant sur les modes de gestion du service public de distribution de l'eau.

ANALYSE

Le document de politiques et stratégies en matière d'eau est en attente d'adoption par le Gouvernement depuis juin 2010. Cette situation aura sans doute un impact sur la prise en compte des principes et stratégies de ce document dans les politiques et stratégies sectorielles. D'une manière générale, l'adoption des textes est limitée par la lenteur administrative dans le traitement des dossiers.

La procédure de passation des marchés pour l'élaboration des différents documents (textes) s'avère longue du fait de la lourdeur et de la complexité de la procédure administrative qui implique plusieurs acteurs de différents ministères notamment le Ministère chargé de l'eau et le Ministère chargé des finances.

PERSPECTIVES

- Adopter le document de politique nationale de l'eau;
- Diffuser le document de politique à travers des ateliers;
- Réaliser une étude sur la connaissance des interactions GIRE et Décentralisation ;
- Adopter le projet de Décret portant sur les modes de gestion du service public de distribution de l'eau ;
- Déterminer l'ancrage institutionnel et mettre en place la structure chargée de la police de l'eau.

C. DOMAINE D' ACTIONS N°3 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU, DES USAGES ET DES RISQUES

Une bonne gestion des ressources en eau repose sur la connaissance et le suivi des ressources en eau, de leurs usages, des ouvrages d'exploitation, des demandes en eau, des risques liés à

l'eau et des besoins en eau de l'environnement. À cet effet, il est indispensable de disposer d'un système qui permet d'assurer la collecte des données de base, leur traitement, leur validation, leur stockage et leur diffusion.

CONSTATS

En 2010, les actions majeures entreprises dans le domaine n°3 se résument comme suit :

- ✓ l'amélioration de l'identification des besoins en information sur l'eau, ses usages et les risques liés à l'eau,
- ✓ la mise à jour des données hydrométriques, piézométriques, des ouvrages de mobilisation d'eau souterraine,
- ✓ la conception et la réalisation de la nouvelle base de données du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) (phase 4/5 en finalisation),
- ✓ la mise en application des agréments techniques dans les domaines de l'AEP, Aménagements hydro-agricoles et de l'Assainissement,
- ✓ l'élaboration des publications analytiques : rapports techniques (synthèses annuelles, mensuelles et hebdomadaires),
- ✓ l'élaboration des publications statistiques dans le domaine de l'eau (l'annuaire des retenues d'eau, annuaire hydrologique, annuaire d'AEP, les cartes, les dépliants, les affiches.) au profit des différents acteurs,
- ✓ l'harmonisation du fichier village de la Base de Données INOH avec celui de l'INSD,
- ✓ l'actualisation des taux d'accès à l'eau potable en milieu rural qui est passé de 56,63 à 54,88 suite à l'intégration des données populations du RGPH 2006,
- ✓ la tenue de cadres de concertation dans le domaine de la recherche et des études,
- ✓ la fourniture de l'information sur l'eau aux usagers,
- ✓ la tenue de l'atelier bilan programmation avec l'ensemble des acteurs concernés,
- ✓ le démarrage des activités relatives à l'état des lieux de la qualité de l'eau et de l'étude sur l'état des lieux des études et de recherches dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- ✓ la mise en ligne du site Web www.eauburkina.org.

ANALYSE

Malgré des acquis notables, la réalisation du domaine d'actions n°3 enregistre quelques difficultés. Il s'agit principalement :

- de l'insuffisance ou l'inexistence des moyens financiers pour la réalisation de certaines activités comme :
 - la mise à jour des données sur les ouvrages de mobilisations d'eau de surface (retenues d'eau et usages y afférents) ;
 - l'établissement d'un état des lieux de la qualité de l'eau ;
 - la réalisation de l'état des lieux des études et recherches réalisées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
 - la finalisation de certaines études déjà entamées et contribuant à l'amélioration des connaissances dans le domaine de l'eau (études plaine de Gondo, Arsenic, IMPECA, amélioration de la productivité des forages, etc...) ;
- des blocages des marchés relatif à l'acquisition des équipements et consommables du laboratoire ;
- du déblocage tardif des budgets de fonctionnement destiné au suivi des réseaux;
- de l'insuffisance des capacités des prestataires privés (bureaux d'études) ;
- du manque de synergie et de coordination dans la mise en œuvre du système.

PERSPECTIVES

- ✓ Finaliser et déployer la Base de Données SNIEau au niveau central et dans certaines régions ;
- ✓ Réaliser la mise à jour de la base de données des retenues d'eau du Burkina y compris les différents usages ;
- ✓ Poursuivre la mise à jour des données des réseaux (hydrométrie, piézométrie, ouvrages de mobilisation d'eau souterraine) ;
- ✓ Diffuser les informations au profit de tous les acteurs ;
- ✓ Poursuivre le renforcement des réseaux déjà existants ;
- ✓ Achever la construction, équiper et rendre fonctionnel le laboratoire ;
- ✓ Tenir et participer aux sessions des cadres de concertation dans le domaine de la recherche et des études en matière d'eau et d'assainissement ;
- ✓ Renforcer les compétences des agents chargés du suivi des ressources en eau et de leurs usages (niveau central jusqu'au niveau local) ;
- ✓ Amorcer le suivi des risques liés à l'eau ;
- ✓ Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation ;
- ✓ Renforcer le CNDIEau et les CRDIEau ;

- ✓ Poursuivre la mise en application des agréments techniques dans les domaines de l'AEP, Aménagements hydro-agricoles et de l'Assainissement ;
- ✓ Réaliser l'état des lieux des études et recherches réalisés dans le domaine de l'eau et l'assainissement en vue d'une meilleure capitalisation ;
- ✓ Tenir la réunion de bilan programmation.

D. DOMAINE D' ACTIONS N°4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les actions de ce domaine visent à poursuivre le renforcement des effectifs du domaine de l'eau et le renforcement des capacités des personnels existants.

CONSTAT

Les acquis enregistrés dans ce domaine se présentent comme suit:

- ✓ la poursuite de la mise en œuvre du PDRH (DGRE/SRE/DRAHRH) à travers la réalisation de formations sur :
 - la règlementation des marchés publics en janvier et en novembre 2010 ;
 - les outils d'évaluation des agents ;la gestion du temps.
- ✓ la formation en cours de 18 Techniciens supérieurs à AGRHYMET dans le domaine des sciences et techniques de l'eau et 23 Agents Techniques de l'eau au CEMEAU sous financement de la BAD / FAE ;
- ✓ la formation sur « les outils de la GIRE » par l'Asdi au profit de quatre agents de l'administration centrale et déconcentrée ;
- ✓ la réalisation de missions d'immersion dans les agences de l'eau en France et au Maroc.

ANALYSE

- ✓ L'insuffisance du PDRH limitée à la DGRE et aux SRE/DRAHRH : les agences de l'eau, les collectivités et autres acteurs ne sont pas pris en compte ;
- ✓ L'insuffisance du suivi et de mise en œuvre du PDRH ;
- ✓ La mauvaise utilisation des cadres formés ;
- ✓ La mobilité du personnel qui s'est matérialisée par des départs avec un impact sur la mise en œuvre des activités.

PERSPECTIVES

- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective du PDRH DGRE SREH/DRAHRH ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre le plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau ;
- ✓ Recycler les agents formés à Cuba en service au niveau du MAHRH ;

- ✓ Démarrer la formation initiale de 12 masters et 10 licences dans le domaine de l'eau ;
- ✓ Organiser et tenir une session de formation sur la GIRE au profit des acteurs du secteur de l'eau.

E. DOMAINE D' ACTIONS N°5: ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CONSTAT

- ✓ Démarrage de l'identification des acteurs assujettis à la CFE ;
- ✓ Soumission de requêtes de financement auprès de partenaires ;
- ✓ Engagement de certains grands usagers dans la dynamique de paiement de la taxe de prélèvement d'eau brute.

ANALYSE

L'adoption toujours en attente du décret sur la taxe de prélèvement d'eau brute constitue un handicap pour l'application effective de la CFE.

PERSPECTIVES

- ✓ Adopter le décret sur la taxe de prélèvement d'eau brute
- ✓ Poursuivre l'identification des acteurs assujettis à la taxe de prélèvement et leur sensibilisation ;
- ✓ Tenir une table ronde pour la mobilisation des financements pour le PAGIRE II ;
- ✓ Mettre en place une cellule de travail entre les directions techniques en charge du dossier au sein du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et celles du Ministère de l'économie et des finances pour un suivi régulier de la procédure d'adoption des textes d'application de la CFE ;
- ✓ Élaborer les textes d'application de la CFE et mettre en place des agents de recouvrement ;
- ✓ Recouvrer la taxe de prélèvement.

F. DOMAINE D' ACTIONS N°6 : ASPECTS TRANSVERSAUX

CONSTATS

Les acquis majeurs enregistrés pour l'année 2010 au titre de ce domaine sont :

- ✓ l'organisation de l'atelier national d'information et de sensibilisation sur la GIRE et la deuxième phase du PAGIRE le 11 novembre 2010 ;
- ✓ l'édition et la diffusion des documents de la deuxième phase du PAGIRE ;
- ✓ la tenue d'un atelier sur la GIRE et la décentralisation afin d'informer les acteurs sur leurs rôles dans les deux processus ainsi que les interactions entre ces processus ;
- ✓ l'organisation et la tenue d'ateliers régionaux d'information et de sensibilisation dans l'espace de gestion des ressources en eau du Nakanbé par l'Agence de l'eau du Nakanbé ainsi que la réalisation d'émissions radio pour accompagner ces ateliers ;
- ✓ le démarrage des activités relatives à la réalisation de l'étude sur la stratégie et le plan de communication PAGIRE II ;
- ✓ la prise en compte de l'aspect genre par le programme VREO à travers le recrutement et la formation de 86 femmes pour la gestion de borne-fontaines.

ANALYSE

Il faut noter que les actions menées dans ce domaine « aspects transversaux » ont surtout porté sur les actions en matière d'IEC. Cependant ces actions ont été menées sans un document de stratégie qui définit les grandes orientations.

PERSPECTIVES

Les perspectives majeures pour ce domaine d'actions sont :

- ✓ élaborer la stratégie et le plan de communication du PAGIRE phase II,
- ✓ démarrer l'étude pour l'élaboration d'une stratégie genre.

G. DOMAINE D' ACTIONS N°7: MESURES DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Le bilan de la mise en œuvre de ce domaine d'action se présente comme suit :

CONSTATS

- ✓ L'organisation d'ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur les thèmes liés à la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'ensablement des barrages, le traitement des ravines, la lutte contre l'érosion, la protection des berges ;
- ✓ La réalisation d'actions de protection des berges des cours et plans d'eau (plantation et délimitation) ;
- ✓ Le suivi et appui conseil pour la bonne exécution de toutes ces actions ;

- ✓ les rencontres de sensibilisation et de formation menées par les CLE au profit des acteurs de leur espace de gestion ;
- ✓ La réalisation de travaux d'entretien et de réparation des ouvrages, des digues de protection des barrages ;
- ✓ La délimitation des pistes à bétail, la confection des cordons pierreux et des digues filtrantes ;
- ✓ La délimitation et le balisage pour la protection des berges des plans d'eau ;
- ✓ L'étude sur la délimitation des périmètres de protection des sources de Nasso et de captage d'eau destiné à la consommation humaine ;
- ✓ La prise de l'arrêté N°2010-0082/MATDRHBS/GBD/SG/DRAHRH du 22 octobre 2010 portant délimitation des périmètres de protection des sources de Nasso et de captage d'eau destinée à la consommation humaine ;
- ✓ Le déguerpissement des exploitants anarchiques le long du cours d'eau du Kou ;
- ✓ L'organisation des communautés pour la protection des berges du Nakanbé par le PAGEV ;
- ✓ L'évaluation des ressources en eau de surface du Mouhoun;
- ✓ Le développement d'un modèle d'utilisation des ressources en eau de la rivière Comoé.

ANALYSE

- ✓ L'insuffisance de ressources financières pour mener des actions d'envergure en matière de protection des ressources en eau par les CLE ;
- ✓ Le faible succès des actions de reboisement dû à l'insuffisance de suivi, à la divagation des animaux et à la pratique des feux de brousse non contrôlés ;
- ✓ Le non respect des textes et règlements en vigueur en matière de protection des ressources en eau.

PERSPECTIVES

Pour une meilleure protection des ressources en eau, il faudrait :

- ✓ mobiliser les ressources financières suffisantes pour la réalisation d'actions concrètes de protection des ressources en eau ;
- ✓ poursuivre la réalisation des études sur les périmètres de protection ;
- ✓ réaliser l'état des lieux de la qualité des eaux au Burkina dans l'optique d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau et établir un réseau de suivi qualité adéquat ;
- ✓ poursuivre les actions de sensibilisation et de travaux de protection des ressources en eau ;

- ✓ identifier les sites et les causes de pollution ;
- ✓ assurer le suivi permanent des ressources et la capitalisation des résultats pour de meilleures stratégies ;
- ✓ identifier et exploiter de nouvelles stratégies d'entretien des plants incluant la responsabilisation effective des populations.

H. DOMAINE D' ACTIONS N°8 : GESTION ET COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DU PAGIRE

La deuxième phase du PAGIRE se veut la phase d'opérationnalisation du nouveau cadre de gestion des ressources en eau au Burkina Faso ; pour ce faire il importe que la coordination des actions mises en œuvre soit faite de manière efficace par une structure disposant des capacités conséquentes.

Ce domaine d'action est une innovation apportée dans le PAGIRE II et dénote de l'importance accordée à la coordination et au suivi évaluation de la mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE.

Le bilan de ce domaine d'action se présente comme suit :

CONSTATS

- ✓ Le personnel du SP/PAGIRE a été renforcé à travers l'affectation de deux nouveaux ingénieurs (GR et hydrogéologue), d'une communicatrice, d'un comptable et d'une aide comptable ; par ailleurs des actions de renforcement de capacités ont été réalisées au profit de ce personnel (Formation sur la réglementation des marchés publics, sur les changements climatiques, en GIRE, en informatique...) ;
- ✓ A l'issue de l'adoption du document du PAGIRE deuxième phase et du document d'opérationnalisation du PAGIRE phase II, une étude a été conduite afin d'établir la programmation détaillée des actions à mener durant la période 2010-2012 ; cette programmation détaillée a servi de base pour la tenue de l'atelier de programmation 2010 des actions du PAGIRE phase II qui s'est tenu du 18 au 19 mai 2010 à Ziniaré.
- ✓ Le programme 2010 ainsi établi a été soumis au Comité de Pilotage du PAGIRE lors de sa première session du 19 août 2010 ;
- ✓ Les protocoles d'accord qui doivent régir les interventions des différentes structures dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE sont en cours d'élaboration ; par ailleurs la stratégie de communication a fait l'objet d'une inscription au plan de passation des marchés 2011 et la procédure d'attribution du marché est en cours ;

- ✓ Les équipements à acquérir pour la mise en œuvre efficace des actions de la deuxième phase du PAGIRE ont fait l'objet d'un recensement des besoins des structures d'exécution et d'une inscription au plan de passation des marchés publics 2011, la procédure de passation est par ailleurs en cours ;
- ✓ La participation à l'élaboration du PNSR et du BPO/MAHRH.

ANALYSE

L'année 2010 a été consacrée à la préparation des documents pour le démarrage effectif des activités de la seconde phase du PAGIRE.

Le démarrage des activités du SP/PAGIRE devait se faire au second trimestre de l'année 2010. Cependant, la lenteur des procédures de clôture de la première phase, le retard de démarrage de l'élaboration du programme détaillé PAGIRE II, la signature tardive des conventions de financement et les retards dans la préparation de documents ont eu comme conséquence le renvoi de la tenue de la première session du CP/PAGIRE en août 2010.

Certes le SP/PAGIRE a été renforcé en personnel mais ce renforcement est intervenu assez tardivement au cours de l'année 2010 (Août, septembre et novembre), si bien que l'appui de ce nouveau personnel n'a été qu'effectif qu'au 4^{ème} trimestre de l'année 2010.

PERSPECTIVES

Les perspectives en ce qui concerne ce domaine sont entres autres :

- ✓ élaborer le PTB 2011 ainsi que le BPO 2011-2013 ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du PAGIRE phase 2 ;
- ✓ élaborer le PDRH du secteur de l'eau ;
- ✓ renforcer l'équipe du SP/PAGIRE à travers des affectations ou des recrutements.

V. DIFFICULTES

Les difficultés majeures rencontrées se résument comme suit :

- l'insuffisance de financement du PAGIRE ;
- le déblocage tardif des fonds de l'État ;
- l'insuffisance de ressources humaines et matérielles;
- la lourdeur et la lenteur des procédures de marchés.

Les difficultés par domaine d'action du PAGIRE se présentent comme suit :

1. Domaine d'actions n°1 : Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la GIRE est bien conçu et devra permettre une gestion participative et concertée des ressources en Eau.

Cependant, force est de reconnaître que le fonctionnement de certaines structures n'est pas effectif pour insuffisance de moyens financiers. De plus, certains acteurs n'ont pas pleinement conscience de leur rôle.

Au regard de ces difficultés, il serait inopportun de multiplier la création des structures de gestion de l'eau autres que celles définies par le cadre institutionnel adopté.

2. Domaine d'actions n°2 : Environnement habilitant

Au niveau de l'environnement habilitant, il est à noter qu'une multitude de textes existent. Aussi une attention particulière doit être accordée à leur cohérence et à leur application effective.

Par ailleurs, une lenteur dans l'adoption des textes législatifs et décrets ralentit la mise en œuvre effective de la GIRE notamment en ce qui concerne le recouvrement de la CFE.

La nécessité de l'implication des premiers responsables dans le suivi de l'adoption des textes.

3. Domaine d'actions n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau

La mise en œuvre du SNIEau connaît des avancées significatives. Le suivi et la connaissance des ressources en eau enregistrent cependant des difficultés liées aux contraintes financières, humaines, matérielles, aux procédures de passation de marchés et aux déblocages tardifs des budgets de fonctionnement. La résolution de ces problèmes pourrait rendre davantage le SNIEau opérationnel.

4. Domaine d'actions n°4 : Renforcement des capacités

L'une condition importante pour la mise en œuvre effective de la GIRE demeure le renforcement des capacités. Toutefois, le problème actuel est l'absence d'un plan de développement des ressources humaines pour l'ensemble du secteur de l'eau.

La mobilité des ressources humaine crée également des dysfonctionnements dans la mise en œuvre des activités.

5. Domaine d'actions n°5 : Aspects économiques et financiers

La CFE adopté en Décembre 2009 connaît des difficultés dans le cadre de sa mise en œuvre en raison essentiellement de la lenteur de l'adoption des textes y relatifs. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la fonctionnalité effective des agences mises en place.

6. Domaine d'actions n°6 : Aspects transversaux

Un plan de développement harmonieux des ressources humaines du secteur de l'eau devra être élaboré. L'aspect Genre, jusque là n'est pas pris en compte dans les documents cadre. Il est indispensable de définir une stratégie IEC pour une meilleure mise en œuvre de la GIRE.

7. Domaine d'actions n°7: Mesures de protection des ressources en eau

Plusieurs difficultés entravent la mise en œuvre efficiente des mesures de protection des ressources en eau. Au nombre de celles-ci, nous avons :

- l'insuffisance de coordination des actions de protection des ressources en Eau;
- l'insuffisance de moyens financiers.

8. Domaine d'actions n°8: Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE

La mise en œuvre des actions de la seconde phase du PAGIRE nécessite une bonne coordination entre les structures du cadre de mise en œuvre et des ressources financières importantes. Pour ce faire, des efforts doivent être déployés pour développer des mécanismes adéquats de coordination et pour la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines conséquentes.

CONCLUSION

Le défi aujourd'hui de la mise en œuvre de la GIRE au Burkina reste la matérialisation de la réforme sur le terrain: *Agences de l'eau, changement de comportement, inversion des tendances négatives*. A l'horizon 2015, le PAGIRE, à travers l'opérationnalisation des agences et du SNIEau, devra permettre la mise en marche d'une gestion concertée et rationnelle de la ressource eau à travers le pays.

Pour ce faire, les actions importantes suivantes doivent être menées à court terme. Il s'agit principalement :

- faire signer les décrets et arrêtés nécessaires au fonctionnement des agences dans les meilleurs délais ;
- accélérer la signature des textes relatifs à l'application de la taxe parafiscale au profit des agences ;
- accélérer le recrutement et l'affectation de personnel qualifié au profit des agences selon les besoins identifiés ;
- mettre à la disposition des agences de l'eau du matériel et équipement de travail adéquat (bureaux, matériel roulant, matériel informatique etc.);
- rendre opérationnelle la police de l'eau ;
- transférer le matériel du Programme VREO et du PADSEA II aux principales structures de mise en œuvre (agences de l'Eau du Mouhoun, des Cascades, DRAHRH, etc.) ;
- renforcer la DLSO en personnel pour le démarrage des activités de l'AEL et de l'AEG en attendant la mise en place des Noyaux Techniques ou des Directions Générales ainsi que pour le suivi des activités des autres agences ;
- élaborer le PDRH du secteur de l'eau ;
- accélérer de la prise du décret relatif à la taxe de prélèvement d'eau brute au profit des agences et démarrage de la collecte ;
- rétablir de réseau hydrométrique avant Mai 2011 ;
- mobiliser les ressources financières pour la réalisation de l'état des lieux sur la qualité des eaux ;
- opérationnaliser le laboratoire d'analyse des eaux de la DGRE.

ANNEXE 1 :

Tableau synthèse des actions GIRE

Dom. d'action	Actions majeures réalisées en 2010	Contraintes	Perspectives 2011
1: Cadre institutionnel	<p>Agences de l'eau Opérationnalisation l'AE du Nakanbé Mise en place des AE du Mouhon et des Cascades Lancement des activités de création des AE du Liptako et du Gourma Mise en place de 5 CLE et renforcement de CLE existants</p>	<p>A) Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles. B) Départ du personnel contractuel de l'AE du Nakanbé. C) Processus de mise en place des CLE du programme VREO non finalisé.</p>	<p>A) Finalisation de la mise en place des AE du Liptako et du Gourma. B) Restructuration des CLE de l'espace de gestion du Nakanbé. C) Mise en place de nouveaux CLE dans les espaces de gestion du Mouhon et des Cascades. D) Mobilisation de moyens financiers conséquents</p>
	<p>Administration publique Poursuite de réorganisation et du renforcement des capacités de la DGRE Rattachement du SP/PAGIRE au Secrétariat Général du MAHRH Renforcement des capacités du SP/PAGIRE par recrutement de personnel Renforcement des capacités des DRAHRH au travers de formations spécifiques Mise en place du Centre régional de documentation et d'information sur l'eau du Plateau Central. Session du CISE de la région des Hauts Bassins Poursuite des activités du Conseil National de l'Eau Tenue des 13ième et 14 Ilème sessions du Comité Technique de l'Eau Redynamisation du CPCR-eau.</p>	<p>A) Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles. B) Faible fonctionnalité des cadres de concertation/coordination en raison de ressources financières insuffisantes. C) CISE devant être créé non mis en place</p>	<p>A) Tenue de 4 sessions du CPCR-Eau. B) Tenue d'un atelier bilan des CISE. C) Finalisation du processus de mise en place des UCDIE. D) Renforcement des capacités de l'ensemble des structures. Recommandations: Assurer le suivi des CISE et tenir régulièrement des sessions des cadres de concertation.</p>
	<p>Collectivités territoriales Sensibilisation et information des collectivités territoriales sur la GIRE</p>	<p>A) Faible synergie entre GIRE et processus de décentralisation. B) Insuffisance de capacités des collectivités territoriales en matière de GIRE .</p>	<p>A) Renforcement des capacités territoriales en matière de GIRE. B) Réalisation d'une étude sur les interactions entre GIRE et décentralisation.</p>
2: Environnement habitant	<p>Poursuite de l'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation gestion de l'eau Révision du document de politiques et stratégies Élaboration de conventions constitutives des AE: Mouhoun, Cascades, Liptako et Gourma Élaboration et validation des documents relatifs à la police de l'eau: Mémento des infractions et sanctions. Manuel de procédures de la police de l'eau. Stratégie et plan de communication Élaboration de décret: Attribution, organisation, composition et fonctionnement du Conseil National de l'Eau Élaboration de projets de décrets et d'arrêtés: 1) Espace de compétence des structures de gestion des ressources en eau. 2) Constitution d'une Commission interministérielle pour la rédaction de textes d'application de la CFE. Décrets en cours d'élaboration: Avant projet sur les modes de gestion du service public de la distribution d'eau.</p>	<p>Adoption de textes limitée par les lenteurs administratives.</p>	<p>A) Adoption et diffusion du document de la politique nationale de l'eau. B) Détermination de l'ancrage institutionnel et mise en place de la structure chargée de la police de l'eau. C) Adoption du décret portant sur les modes de gestion du service public de distribution d'eau.</p>

Dom. d'action	Actions majeures réalisées en 2010	Contraintes	Perspectives 2011
3: Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques	<p>Conception et réalisation de la nouvelle base de données SNIEau</p> <p>Mise à jour des données sur les ressources en eau et leurs usages</p> <p>Publications analytiques et statistiques</p> <p>Harmonisation de fichiers entre bases de données.</p> <p>Tenue de cadre de concertation</p> <p>Actualisation du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural</p> <p>Mise en ligne du site web : www.eauburkina.org</p>	<p>A) Insuffisance de moyens financiers pour la réalisation de certaines activités relatives à la mise à jour des données, à la finalisation de certaines études.</p> <p>B) Insuffisance de capacités des intervenants privés.</p>	<p>A) Finalisation et déploiement du SNIEau au niveau central et dans les AE.</p> <p>B) Actualisation des données sur les ressources en eau.</p> <p>C) Mise en fonction du laboratoire.</p> <p>D) Réalisation d'actions IEC.</p> <p>E) Tenue de réunions de concertation.</p> <p>F) Renforcement des compétences</p>
4: Renforcement des capacités	<p>Poursuite de la mise en œuvre du PDRH</p> <p>Formation de 18 techniciens supérieurs et 23 agents techniques de l'eau.</p> <p>Formation de 4 agents de l'administration sur les outils de la GIRE</p> <p>Réalisation de missions dans les AE en France</p>	<p>A) Limitation du PDRH à la DGRE.</p> <p>B) Mauvaise utilisation des cadres formés.</p> <p>C) Mobilité du personnel.</p> <p>D) Faiblesse du suivi du PDRH</p>	<p>A) Mise en œuvre effective du PDRH.</p> <p>B) Élaboration d'un plan de développement des ressources humaines à l'ensemble du secteur eau.</p> <p>C) Tenue de réunions de formation sur la GIRE.</p> <p>D) Recyclage du personnel et lancement de la formation de 12 masters et de 10 licences dans le secteur eau.</p>
5: Aspects économiques et financiers	<p>Lancement des activités d'identification des acteurs assujettis à la CFE.</p> <p>Soumission de requêtes de financement</p> <p>Engagement de certains grands usagers de l'eau dans la dynamique de paiement de la CFE</p>	<p>A) Non adoption des textes relatif au décret sur la taxe de prélèvement d'eau brute freine l'application de la CFE.</p>	<p>A) Adoption du décret sur le prélèvement d'eau.</p> <p>B) Mise en place d'une cellule de travail pour assurer un suivi régulier de la procédure d'adoption de textes d'application de la CFE.</p> <p>C) Recouvrement de la taxe de prélèvement.</p>
6: Aspects transversaux	<p>Tenue d'ateliers d'information et de sensibilisation sur la GIRE</p> <p>Edition et diffusion de documents sur le PAGIRE II</p> <p>Tenue d'un atelier sur la GIRE et la décentralisation.</p> <p>Prise en compte de l'aspect genre par le VREO au travers la formation de 86 femmes dans la gestion des borne-fontaines</p> <p>Tenue d'ateliers régionaux d'information dans l'espace de gestion du Nakanbé</p> <p>Démarrage de l'étude sur la stratégie et le plan de communication du PAGIRE II</p>	<p>A) Absence d'un document de stratégie définissant les grandes orientations</p>	<p>A) Finalisation et diffusion de la stratégie et du plan de communication du PAGIRE II.</p> <p>B) Démarrage de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie genre.</p>
7: Mesures de protection des ressources en eau	<p>Tenue d'ateliers sur des thèmes de la GIRE, de l'ensablement des barrages, la lutte contre l'érosion, la protection des berges, etc.</p> <p>Réalisation d'actions de protection de berges</p> <p>Formation des membres des CLE.</p> <p>Réalisation de travaux d'entretien et de réfection des ouvrages.</p> <p>Délimitation de couloirs de transhumance, de périmètres de protection de sources et de captage d'eau, etc.</p>	<p>A) Insuffisance de ressources financières.</p> <p>B) Non respect des textes et règlements en vigueur.</p> <p>C) Succès mitigé des actions de reboisement</p>	<p>A) Poursuite des études sur la délimitation de périmètres de protection.</p> <p>B) Mobilisation de ressources financières suffisantes pour réalisation concrète de mesure de protection.</p> <p>C) Réalisation d'une étude portant sur la qualité des eaux du Burkina.</p> <p>D) Suivi permanent des ressources et capitalisation des résultats.</p> <p>E) Identification et exploitation de nouvelles stratégies d'entretien de plants et responsabilisation des populations.</p>

Dom. d'action	Actions majeures réalisées en 2010	Contraintes	Perspectives 2011
8: Gestion et coordination de la mise en œuvre de la phase II du PAGIRE	<p>Renforcement des ressources humaines du SP/PAGIRE par l'affectation de nouveau personnel</p> <p>Établissement d'une programmation détaillée du PAGIRE II pour la période 2010-2012.</p> <p>Etablissement des équipements à acquérir.</p> <p>Participation à l'élaboration du PNSR et du BPO/MAHRH</p>	<p>A) Lenteur des procédures de clôture de la phase 1.</p> <p>B) Signature tardive des conventions de financement.</p> <p>C) Démarrage tardif de l'élaboration du programme détaillé PAGIRE II</p>	<p>A) Élaboration du PTB 2011 et BPO 2011-2013</p> <p>B) Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication.</p> <p>C) Renforcement de l'équipe SP/PAGIRE</p>